

Les aquifères et les produits agrochimiques dans une région frontalière : possibilités et défis découlant de l'ALÉNA dans l'industrie agricole du Mexique

Auteur : José María Martínez Rodríguez

Le contexte de l'ALÉNA

D'entrée de jeu, l'auteur place l'ALÉNA dans le contexte de la mondialisation et le marché mexicain dans le contexte de l'ALÉNA. Malgré les excédents commerciaux du Mexique dans ses échanges avec le Canada et les États-Unis, la balance commerciale du secteur agricole demeure à la baisse—elle s'établissait à 5 milliards de dollars américains en 2002. Cette situation est probablement attribuable en partie à l'écart entre le montant des subventions versées dans les trois pays—selon les données, les agriculteurs américains reçoivent en moyenne 21 000 \$US en subventions chaque année contre 700 \$US pour les agriculteurs mexicains. Aussi, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le nombre de personnes travaillant dans le secteur et la contribution de ce dernier au PIB sont également en baisse.

La côte d'Hermosillo

La côte d'Hermosillo, ou La Costa, se trouve à l'extrémité ouest du désert de Sonora et est caractérisée par une flore et une faune relativement diversifiées. Entre 1945 et 1953, cette région a été visée par l'un des projets les plus ambitieux de modernisation de l'agriculture au Mexique. Avec la création du district d'irrigation 51, on a foré quelque 500 puits profonds, défriché des dizaines de milliers d'hectares de terres et ouvert des voies de communication, établissant ainsi les bases de la production de cultures horticoles de grande valeur. Ces cent dernières années, la production agricole a beaucoup évolué. Au début du XX^e siècle, 80 % des terres agricoles servaient à la culture du blé et du coton; aujourd'hui, ces produits n'occupent que 20 % de la superficie des terres cultivées. Les cultures fruitières et horticoles ont quant à elles pris de l'expansion, passant de 20 % à 46 % de la superficie cultivée, utilisant 25 % des ressources en eau, générant 65 % des revenus et faisant appel à 60 % de la main-d'œuvre agricole (surtout des travailleurs migrants); le secteur de la culture des grains utilise 38 % des ressources en eau, génère 10 % des revenus et crée 7 % des emplois, mais il occupe 54 % de la superficie cultivée. Cette expansion est attribuable à la rentabilité des cultures, aux innovations techniques, à l'utilisation d'intrants agrochimiques, à l'investissement de capitaux dans une infrastructure à haut rendement, grâce aux programmes de financement et de commercialisation, et à l'exploitation des aquifères pour l'irrigation des terres.

Les aquifères

L'irrigation des terres a eu un effet marqué sur les aquifères de la région. Depuis 1967, les niveaux statiques des eaux souterraines ont diminué, atteignant 70 mètres en certains endroits, de telle sorte qu'on constate des intrusions salines dans les aquifères. Les préoccupations reliées à la quantité d'eau extraite des aquifères ont donné lieu à diverses études depuis la fin des années 1960.

En 1968, le taux officiel annuel de recharge d'eau douce des aquifères était évalué à 350 millions de mètres cubes, chiffre qui a servi à définir les mesures de gestion des ressources souterraines. Une étude plus récente rendue publique en 2000 révèle un taux de recharge de 150 millions de mètres cubes par année. Dans un rapport rédigé par les auteurs de cette étude, on peut lire que la nappe d'eau salée pénètre rapidement dans les terres et qu'elle se trouve aujourd'hui à 35 kilomètres à l'intérieur du district 51. Selon les chiffres officiels, on pompe environ 400 millions de mètres cubes d'eau par année, mais d'autres données donnent à entendre que cette quantité serait plutôt de 600 millions de mètres cubes. Selon la Commission nationale de l'eau, les taux actuels d'utilisation de l'eau entraîneront un nouvel abaissement de la nappe

phréatique, la réduction des quantités d'eau disponibles et l'augmentation de la salinisation des aquifères.

L'auteur croit que les nouveaux modes de gestion de ces ressources souterraines compliqueront le contrôle de l'exploitation des aquifères. En 1993, la gestion des aquifères, qui relevait depuis 40 ans du gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission nationale de l'eau, a été confiée à l'Association des utilisateurs du district d'irrigation 51. Cette décision faisait suite à l'adoption, en 1992, de la loi nationale sur l'eau. L'Association des utilisateurs, qui a été créée pour les agriculteurs du district et (selon ce qu'affirme l'auteur) est dominée par quelques-unes des familles les plus riches de La Costa, a obtenu, en 1993, des droits d'extraction équivalant à 409 millions de mètres cubes par année pour une période de 20 ans. Elle devenait ainsi le premier groupe de producteurs du pays à obtenir une concession pour l'exploitation des eaux souterraines nationales.

La concession a cependant ceci de particulier : seule l'association, pas ses membres individuels, peut extraire l'eau. L'allocation et l'administration des droits sont donc régies par l'assemblée générale des associés. Ce système d'allocation discrétionnaire des droits d'utilisation de l'eau a donné lieu à la vente de terres et de droits d'utilisation de l'eau à un niveau jamais vu auparavant.

Cela aurait vraisemblablement profité surtout aux grands producteurs axés sur l'exportation, et mené à l'abandon graduel de l'agriculture par les « organisations sociales » traditionnelles (les agriculteurs locataires et les producteurs communautaires), les terres et l'eau appartenant dans une proportion de plus en plus grande à quelques producteurs seulement. Les grands producteurs ont également pu tirer parti de la situation, du fait que des accords ont été conclus avec des multinationales relativement à l'investissement de capitaux, à l'accès aux marchés et au renforcement des capacités. Ils ont également pu profiter des programmes gouvernementaux. Tous ces éléments ont favorisé la création d'un système perfectionné de production axée sur l'exportation, système qui n'est pas accessible aux petits exploitants et aux producteurs communautaires.

Les producteurs privés se sont vu allouer 405 des 495 puits du district, les 90 autres étant alloués aux agriculteurs communautaires et locataires. Le tiers des agriculteurs locataires, et tous les agriculteurs communautaires, n'utilisent pas leurs allocations. Dans de telles situations, celles-ci sont vendues aux agriculteurs-exploitants. L'agriculture privée est donc responsable de 86 % des extractions d'eau dans la région de La Costa. Cela étant, malgré le fait qu'il y ait de moins en moins de producteurs et un plus grand nombre de puits abandonnés, la consommation d'eau est demeurée stable et la salinisation se poursuit. Outre le fait que le nombre de producteurs soit restreint, il semble que la production soit contrôlée par des exploitations familiales. Par exemple, huit familles contrôlèrent la moitié de la production de raisins dans la région, et trois familles sont responsables d'un cinquième de la production de ce fruit. On estime que quinze grandes familles contrôlent environ le tiers de la production la plus rentable dans la région de La Costa, et que 270 petits et moyens producteurs tentent de leur faire concurrence.

Certaines personnes estiment que les programmes gouvernementaux (comme le *Programa Alianza para el Campo* – Alliance pour les régions rurales) ont exacerbé la situation en prévoyant le versement de subventions à l'investissement, ce qui favorise les grands exploitants.

Autres effets environnementaux

La zone de production de La Costa dépend non seulement de l'irrigation, mais également d'éléments de production de haute technologie énergivores dont les intrants sont fournis par un petit nombre d'entreprises étrangères (11 sociétés du secteur agrochimique représentent 78 % du

marché mexicain). On utilise notamment de plus en plus de pesticides. L'utilisation de ces produits a été réglementée au niveau fédéral par divers organismes et ministères, à différentes époques. Avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le Mexique a dû se plier à certaines normes sanitaires, ce qui l'a amené à créer un comité étatique chargé de la gestion et de l'utilisation sécuritaires des pesticides, des engrais et des substances toxiques (le *Comité Estatal de Seguridad para el Manejo y Uso de Plaguicidas—Coesplafest*), composé de représentants de plusieurs ministères et de divers autres intervenants. Ce comité avait pour mandat de régir la délivrance de permis d'importation et d'utilisation de produits agrochimiques, et de tenir à jour des inventaires et des registres des pesticides. Cependant, dans les faits, il n'était pas en mesure de s'acquitter de ce mandat. L'élimination des contenants de pesticides est un des problèmes qui a été signalé à cet égard. Dans le sud de l'État, des organismes gouvernementaux ont signé une entente de gestion et de collecte de 68 tonnes de contenants de pesticides, mais il n'existe aucun programme de gestion des déchets toxiques dans la région de La Costa.

Les produits agrochimiques ont de nombreux effets sur la santé, mais il semble qu'il soit difficile de déterminer le nombre de personnes affectées et les cas de maladies associées aux produits agrochimiques, en raison des sous-déclarations attribuables à l'erreur humaine, à une action volontaire et à des problèmes techniques (p. ex., le nombre insuffisant de laboratoires d'analyse). Par ailleurs, la majorité des études portent surtout sur le sud de l'État. Les problèmes associés aux produits agrochimiques qu'on a observés dans la région de La Costa, outre les effets sur la santé humaine sont les suivants : contamination du sol et de l'eau, bioaccumulation et perte de biodiversité.

Quatre-vingt-treize pour cent des terres irriguées sont traitées avec des engrais et les trois quarts, avec des pesticides. Selon les données de l'État de Sonora, 266,6 tonnes de pesticides sont utilisées dans la région de La Costa, mais l'auteur du document estime qu'il s'agit là d'une sous-estimation des quantités réelles. La plupart de ces pesticides sont fournis par des entreprises étrangères; ils font l'objet d'une application répandue et visent l'élimination de différents types de ravageurs. L'ALÉNA prévoyait l'élimination des tarifs applicables aux produits agrochimiques, et les sociétés qui fabriquent ces produits ne sont plus tenues de faire état de leurs activités commerciales. Cependant, compte tenu des données fournies par chaque entreprise, l'auteur du document rapporte que, en 2000, les ventes totales dans cette région se sont élevées à 183 millions de pesos. Depuis 2002, les entreprises sont tenues de fournir au Secrétariat à la Santé publique des données sur leurs ventes de produits agrochimiques; il est cependant impossible de compiler ces renseignements compte tenu d'un manque de ressources.

Ces dernières années, les modèles de production ont changé compte tenu du coût élevé des intrants agrochimiques et des restrictions de plus en plus nombreuses en matière de santé. Au nombre de ces changements, mentionnons l'utilisation d'herbicides plus spécifiques qui permettent aux producteurs de diminuer la fréquence des applications et la quantité d'insecticides utilisée sur le feuillage, de tenter de stopper les cycles d'infestation en éliminant les plantes hôtes; et de commencer à appliquer le concept de gestion intégrée de la lutte antiparasitaire. Par ailleurs, compte tenu de la demande croissante de produits écologiques sur les marchés d'exportation, les entreprises de produits agrochimiques ont commencé à travailler à la mise au point de produits biologiques de lutte antiparasitaire.

(Dans cette étude, on ne fait aucune distinction entre les effets qui ont été observés depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et ceux qui sont attribuables à cet accord).